

Les clauses sociales comme mode de partenariat dans l'ESS.

Enjeux et perspectives

Philippe Duez, LEM UMR CNRS 8179, Université d'Artois, philippe.duez@uni-artois.fr
Aurélie Bourlard, Université d'Artois, Stagiaire à la mission ESS du département du Pas-de-Calais

Résumé

La réussite des partenariats dépend essentiellement de la capacité de l'économie sociale et solidaire à valoriser leur activité auprès des parties prenantes. Nous analyserons les difficultés de valorisation de leur activité en partant des problèmes éthiques rencontrés dans leur vie courante. Une enquête nous permettra de mettre en évidence ces difficultés. Nous effectuerons ensuite un travail de stabilisation du concept d'ESS pour lever un certain nombre de difficultés.

Mots-clés : partenariat, malentendu, dilemme, ambivalence, isomorphisme

Abstract

The success of partnerships depend of the capacity of non-profit economy to make reporting for the stakeholders. We will analyse the reporting's difficulties therefore to the ethic problems of organization. A inquiry will permit to us to show these difficulties. Therefore we will work to stabilize the concept of non-profit economy for to clear some difficulties.

Keywords : partnership, misunderstanding, dilemma, ambivalence, isomorphism

Introduction

La clause sociale peut être considérée comme une notion juridique déclinable dans différents types de contrats de droit public ou de droit privé. On évoque dans l'article 5 du code des marchés publics la possibilité d'introduire dans leur attribution, une clause sociale ou d'insertion en faveur de publics exclus du marché du travail. On évoque aussi en droit international public l'existence d'une clause sociale obligeant les états signataires du traité à respecter un certain nombre de droits des travailleurs (C. Granger, J. M Siroen 2005). On peut enfin évoquer, en droit privé, l'existence dans un contrat de vente de la possibilité de labelliser un produit en fonction de critères sociaux. Dans notre esprit la clause sociale représente donc juridiquement, mais pas seulement, toutes les tentatives de création d'un partenariat visant à valoriser et à faciliter ainsi le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS dans la suite du texte).

La réussite de ce partenariat dépendra essentiellement de la capacité de l'économie sociale et solidaire à valoriser son activité auprès des parties prenantes. Nous analyserons les difficultés de valorisation de son activité en partant des problèmes éthiques rencontrés dans leur vie courante. Nous présenterons dans une première partie la méthodologie de notre recherche pour bien comprendre la nature de ces difficultés. Nous présenterons dans une deuxième partie les résultats de l'enquête réalisée à cet effet. Les difficultés de valorisation rencontrées par l'ESS sont, à notre sens, liées au fait que ce n'est pas encore un concept stabilisé (A. Alcoléa 2004, J. Gadrey 2004, P. Duez 2007). La troisième partie de ce travail aura pour ambition de contribuer à ce travail de stabilisation.

1. La méthodologie de la recherche

Nous préciserons notre stratégie d'investigation du réel en partant de l'idée que les difficultés de valorisation sont issues de problèmes éthiques que l'on peut révéler par une démarche inductive.

1.1 Les problèmes éthiques de la vie courante

Ces problèmes peuvent être analysés comme des malentendus, des ambivalences, des antinomies de l'action (R. Misrahi 1997).

Le malentendu consiste à attribuer à une autre personne – nous traduisons pour nous par une institution- une manière d'affirmer son existence qu'elle n'a pas forcément. Les malentendus viennent soit d'un manque de connaissance de l'autre soit d'un préjugé quand on refuse de revoir notre jugement sur l'autre même si la réalité nous prouve le contraire. Il existe en matière d'ESS de nombreux malentendus en particulier chez ceux qui s'y opposent. Cela concerne les citoyens, certains élus mais aussi les acteurs de l'économie marchande et non marchande. Le manque de connaissance de l'ESS peut effectivement venir d'un manque d'information sur son existence et ses valeurs ou de difficultés à dépasser un certain nombre de conceptions de l'économie qu'elle soit sociale, marchande ou non marchande. On peut parler à ce sujet d'isomorphisme cognitif (J. Gadrey 2004) ou de blocage conceptuel (P. Duez 2007, 2013).

Il existe aussi des situations d'ambivalence. Ces ambivalences naissent d'une attitude qui consiste à prétendre avoir une affirmation existentielle qui ne correspond pas à la réalité de notre vie. Les acteurs de l'ESS vont par exemple utiliser des sophismes pour faire croire qu'ils défendent un certain nombre de valeurs référence que l'on ne retrouve pas dans leur façon d'agir. Les opposants à l'ESS vont faire semblant de ne pas être informés sur l'existence de l'ESS pour mieux légitimer leur opposition. L'ambivalence fait partie des mécanismes d'immunisation développés par les institutions pour se protéger. On parle de situations d'isomorphisme institutionnel (P. Duez 2007). Il est coercitif quand un acteur cherche à imposer ses valeurs à l'autre par la force ou la réglementation. Il est mimétique quand les acteurs cherchent à imiter le mode de fonctionnement d'une autre économie.

Il existe enfin des antinomies de l'action signifiant que toute action est par nature conflictuelle et relèvent par exemple du dilemme parce que le choix entre deux façons d'exister ou deux décisions sont très difficiles à faire sans remettre en cause certaines valeurs premières de l'institution. Face à un dilemme plusieurs réponses sont possibles : la réponse hâtive et la réponse réfléchie. Cette distinction correspond tout à fait à celles mis en évidence par J. Gadrey face au besoin de légitimation (2004). Il repère trois attitudes en la matière. La première attitude est celle des chercheurs qui peuvent être en même temps des militants et sont à 90 % favorables à la clarification des conventions qui serviront à mieux définir les valeurs et l'utilité sociale de l'ESS.

La réponse hâtive est le plus souvent le fait de militants qui doivent gérer l'urgence de l'exclusion. Cela ne veut pas dire pour autant que leur action n'est pas orientée par des convictions. Ils ont seulement du mal à faire le saut de conscience nécessaire à la stabilisation du concept. Face à ces problèmes, une partie des militants peut rejoindre l'attitude des chercheurs. Une autre partie des acteurs de l'ESS peut choisir une attitude qui consiste en une mise à distance pour ne pas ressentir de difficultés de valorisation de leur activité. Ils adoptent alors une position fataliste où ils auront l'impression que leur structure tourne à vide (F. Héran 1986). L'institution est démotivée parce qu'elle perd son sens premier. La difficulté est qu'elle ne peut par ailleurs devenir une institution totale au sens de Goffman (E. Goffman 1968). Une institution totale est capable d'assurer à ses membres en toutes circonstances l'unicité de son identité mais cela se fait au prix de tendances communautaristes qui restreignent la liberté des individus qui y adhèrent et provoque l'entropie par manque d'ouverture. Ce phénomène de démotivation se rencontre particulièrement en situation de croissance de l'activité des structures d'ESS quand elles font face à des dilemmes. Elle peut aussi se rencontrer chez un élu qui ne sait pas entre quel type d'économie choisir pour faire face à la montée du chômage.

L'attitude des chercheurs, on le suppose d'emblée, correspond au besoin de mettre en œuvre une réponse réfléchie aux questions existentielles des acteurs de l'ESS. L'ESS est pour eux un objet de recherche intéressant dans un contexte de crise économique et de recherches d'alternatives économiques. Ils aideront les militants à prendre le recul nécessaire par rapport à leurs pratiques professionnelles. Une autre partie des chercheurs pourra toutefois opter avec des défenseurs de l'économie marchande ou non marchande pour une troisième attitude plus critique par rapport à l'ESS. Ils pourront considérer que l'ESS n'est pas pour eux une véritable économie et seront dans le déni pur et simple de son utilité. Ils pourront penser que l'idée même d'attribuer à l'ESS une quelconque valeur est dangereuse et risque de déstabiliser le fonctionnement de la société en introduisant un certain relativisme des valeurs. Ce qui paraît utile à certains ne l'est pas pour d'autres (J. Gadrey 2004).

1.2 Le choix d'une démarche inductive

La plupart des travaux de recherche sur l'analyse de l'utilité sociale et sur les valeurs de l'ESS se basent sur une méthode hypothético-déductive. Concrètement cela signifie que l'on propose aux acteurs intéressés par l'ESS de valider un certain nombre de valeurs que l'on peut considérer comme acceptées par le secteur (G. Gadrey 2004). Nous avons bien entendu toujours une vision du monde ou un modèle en tête. Nous rejoignons sur ce point H. Poincaré qui dit que « chacun porte en soi sa conception du monde dont il ne peut se défaire si aisément » (H. Poincaré, 2009, p 159).

Nous proposons donc une méthode plutôt inductive en partant des tentatives de définition de valorisation de leur activité par les acteurs de l'ESS. Dans cette démarche la position du chercheur sera celle de la recherche-action (A. David, A. Hatchuel, R. Laufer 2012). Le chercheur utilisera la réflexion des acteurs de l'ESS sur ses valeurs pour les aider à stabiliser le concept. Elle procédera aussi d'un exercice de maïeutique à la socrate permettant d'amener

les acteurs à évoquer sans forcément qu'ils s'en rendent comptes les situations d'ambivalences, de malentendus, de dilemme qui les gênent dans la valorisation de leur activité. Nous partirons pour cela de deux types d'enquête.

La première est réalisée au sein de l'atelier analyse de la valeur du comité départemental de l'ESS du Pas-de-Calais auquel nous participons. L'atelier analyse de la valeur a été créé récemment et n'a pas forcément rencontré l'adhésion de l'ensemble des participants aux travaux, ceux-ci considérant que la réflexion sur le système de valeur était suffisamment avancé pour passer notamment à l'étape de la labellisation. Conscient de cette proximité avec le thème de la labellisation, le vice-président en charge du comité a toutefois décidé de sa création ressentant un besoin de clarification pour lui-même et pour certains membres de l'ESS ayant appuyé cette action.

Les travaux de l'atelier seront menés en plusieurs temps. Nous utilisons dans ce papier le premier temps qui a permis de donner la parole aux acteurs. La méthode utilisée a été celle du métaplan. L'objectif est d'amener les acteurs à réaliser un « brainstorming » sur la base d'une question en rapport avec les difficultés rencontrées pour valoriser leur activité. Les membres de chaque atelier-le nombre d'ateliers dépendant du nombre de participants et d'animateurs-disposent de papiers sur lesquels ils effectueront autant de réponses à cette question qu'ils le jugent nécessaire. Ils sont aussi censés parvenir à organiser leur réflexion à en donner une image, un plan qui sera figuré sur le tableau noir. Ce qui nous intéresse dans la réflexion ce sont bien entendu les problèmes de fonds et non les problèmes techniques de construction d'un outil d'évaluation qui interviendront dans la dernière étape du travail de l'atelier.

Nous compléterons ces éléments par une enquête auprès de deux structures représentatives de l'insertion par l'économie travaillant dans la récupération de déchets et le recyclage de différents produits. Elles sont concernées par les questions de valorisation de leur activité parce qu'elles sont très exposées à l'économie marchande et non marchande avec qui elles

entrent d'une certaine façon en concurrence. Il s'agit de réaliser une étude à caractère longitudinal pour dépasser un certain nombre de biais présents dans une enquête du type de celle qui a été réalisée dans l'atelier (C. Fonrouge 2008). Le premier biais est relationnel. L'enquête réalisée auprès des structures risque d'être polluée par l'environnement de l'atelier. Les personnes interrogées viennent à l'hôtel du département. Elles se retrouvent entre elles pour un moment qui peut paraître convivial et festif. Elles peuvent être amenées à prendre des postures qui ne sont pas celles qu'elles auraient pu avoir sur leur terrain de travail pour se valoriser auprès des autres. Mais le principal biais d'une enquête du type atelier est historique. Il sera difficile pour les acteurs de révéler dans une situation artificielle reflétant une unité de lieu et de temporalité les éléments qui dans leur histoire institutionnelle font problème pour la valorisation de leur activité. Pour réussir les entretiens avec ces structures seront semi-directifs sur la base de questions qui permettront aux acteurs de révéler les difficultés de valorisation. La première question portera sur les difficultés de valorisation de leur activité en général. Une autre question permettra de préciser quels sont les partenaires qui ont le plus de mal à reconnaître son activité et pourquoi. Une dernière question permettra de préciser quand ces difficultés sont apparues dans l'histoire de la structure. L'entretien se fera par téléphone ou en présence du responsable de la structure selon sa disponibilité.

2. Présentation des problèmes de valorisation rencontrés par les acteurs de terrain

Le brainstorming permet d'évoquer directement un certain nombre de difficultés de valorisation.que viendront confirmer ou infirmer les différentes études de cas.

2.1 Les difficultés de valorisation apparues dans le brainstorming

La question posée en atelier a été quelle est la valeur ajoutée de votre action sur les territoires. Après discussion avec les membres de l'atelier, il a été décidé de retenir cette question proposée par les animateurs dans la mesure où ils comprenaient que celle-ci n'était qu'un

prétexte pour évoquer toutes les façons de valoriser leur action et les difficultés rencontrées. Compte tenu du nombre de structures participant aux ateliers –une trentaine environ- il a été décidé de créer deux ateliers.

On retrouve dans l'expression des participants des deux ateliers l'ensemble des éléments évoqués par exemple dans le manifeste de l'ESS à savoir leur influences sur le développement local par l'emploi, leur influence sur la réduction des inégalités d'accès à l'emploi ou à des services publics, leur influence sur la démocratie participative. Les deux ateliers insistent sur les questions de développement durable Ces éléments n'ont pourtant jamais été évoqués pour structurer le plan. Dans l'atelier 2, les éléments ont été présentés sans chercher à les classer. Seul l'atelier 1 est parvenu à organiser ses réponses mais nous allons y revenir. Cela nous amène à conclure que soit les acteurs de l'ESS présents sont soit mal informés des valeurs mises en avant par l'ESS; soit, ce qui est le plus probable, qu'ils vivent dans leur vie courante des blocages qui les empêchent de formuler clairement la façon dont ils valorisent leur activité. L'atelier 2 est pourtant le seul à avoir évoquer directement le problème de l'évaluation et les éléments qualitatifs qu'il faudrait prendre en compte. Cela pourrait expliquer l'absence de classement proposé au départ. L'atelier 2 est par ailleurs moins centrée sur le type d'activité proposée par l'ESS, circuit court agricole, apports à des populations spécifiques.

L'atelier 1 est donc le seul atelier à avoir proposer au départ un classement entre ce qui est spécifique et ce qui ne l'est pas sans forcément définir au départ ce que cela signifiait. On trouve ce plan en annexe. Au fur et à mesure de l'atelier une discussion s'est engagée sur la validité du classement proposé au départ. Les participants se sont rendu compte que la plupart des papiers pouvaient être classés des deux côtés. Les papiers spécifiques sont en définitive ceux qui permettent de répondre à des besoins particuliers (besoin d'accessibilité des handicapés par exemple) ou à des innovations organisationnelles dans des secteurs d'activité

particuliers (organisation de circuits courts dans l'agriculture par exemple). Peu à peu s'est affirmée l'idée que tout pouvait être du côté global en particulier quand on évoque les questions d'emplois. Cela confirme pour nous l'existence de difficultés d'interprétation de leur activité plus ou moins implicitement exprimées.

2.2 Le résultats des études de cas

L'idée que les structures d'insertion semblent les plus directement sensibles aux difficultés de valorisation est confirmée par une question posée en plénière par un acteur d'une structure d'insertion. Il évoque effectivement l'idée qu'il pourrait ne pas faire partie de l'ESS. Les structures d'insertion par l'économie centrent effectivement leur métier sur l'emploi et ont besoin de réaliser un chiffre d'affaires ou d'avoir des subventions pour continuer à fonctionner. Les deux structures interrogées sont, dans leurs réponses aux questions, caricaturales d'une conception de l'ESS reflet des différents problèmes éthiques.

Les deux structures s'accordent pour dire qu'il n'y a de leur côté aucune ambivalence dans leur action et qu'il existe par contre des malentendus contre lesquels il faut lutter. Les structures sont victimes de malentendus. Les deux structures ont du mal à se faire passer pour une vraie économie productive ne faisant pas concurrence à l'économie marchande. Les deux structures ne font pas face à des dilemmes. Elles sont victimes d'une sorte d'illusion militante puisqu'elles sont au départ de leur création convaincues de leur utilité sociale. C'est donc avec le temps qu'elles doivent prouver la légitimité de leur activité. Le dilemme apparaît surtout pour la société X qui cherchant à augmenter ses capacités de production doit trouver de nouveaux débouchés et risque de ne pas respecter les principes de l'ESS en se tournant vers l'économie marchande par l'augmentation de son chiffre d'affaires et non marchande par l'augmentation des subventions.. Les associations risquent par exemple d'être requalifiées en activité commerciale. Elle s'inscrit dans une démarche de communication et de labellisation

ournée vers la recherche d'une discrimination positive prévue par les clauses sociales. La structure Y n'aura pour sa part pas peur de l'isomorphisme avec l'économie marchande. Elle refuse même l'idée de demander une discrimination positive à son égard pour mieux insister sur son rôle de leader en matière de retraitement des déchets. Elle s'engage alors dans une démarche de certification qualité qui lui garantirait la reconnaissance de son caractère professionnel.

3. Une tentative de stabilisation du concept

Pour stabiliser le concept il faut expliquer les difficultés de définition de l'ESS liées aux tentatives d'isomorphismes institutionnels et cognitifs.

3.1 Les difficultés de définition liées aux tentatives d'isomorphisme institutionnel

Les situations d'ambivalence sont particulièrement présentes quand l'économie marchande ou non marchande et l'ESS cherchent à s'influencer ou quand l'ESS fait face à des antinomies de l'action l'obligeant à tourner à vide. C'est le cas si l'ESS poursuit le projet d'éclairer les forces aveugles du marché (R. Sue cité par D. Bachet (2000) p 14) Cela pose un problème de définition de la convention de référence autrement dit des règles de fonctionnement et valeurs des différentes façons de faire de l'économie qui vont entrer en conflit. On peut illustrer les difficultés de valorisation en partant de l'analyse en termes d'économie de la grandeur (L. Boltanski, L. Thévenot 1987). Une grandeur de référence correspond à une nature ou une cité qui est « un ensemble d'objets associés aux différents principes supérieurs communs formant un monde cohérent et autosuffisant » (L. Boltanski, L. Thévenot, 1987, p 18). Chaque nature permet aussi d'évoquer une forme de l'évidence qui renvoie à la modalité de connaissance de l'état de la nature dans laquelle il se trouve et une figure harmonieuse de l'ordre naturel qui correspond à un état où toutes les actions sont équitablement justifiées.

L'argent est par exemple la forme de l'évidence de la nature marchande et le marché la figure harmonieuse de l'ordre naturel dont le principe supérieur est la concurrence. Dans la nature industrielle on a par contre le souci d'évaluer, de mesurer l'efficacité des choses pour atteindre le progrès. L'économie marchande instaure bien pour fonctionner un compromis entre ces deux types de conventions. Elle prend pour acquis l'idée que la somme des intérêts individuels débouche sur l'intérêt général. Autrement dit, elle se fonde sur l'idée que la convention libérale débouche sur l'intérêt général et sur l'égalité de traitement des personnes (L. Dumont 1976, S.C Kolm 1984).

La référence au droit permet de penser que l'on est dans la nature civique où la république constitue la figure harmonieuse de cette nature qui a pour principe supérieur la poursuite de l'intérêt général et le respect de la liberté. On peut penser que l'économie non marchande fait plutôt référence à cette nature et à la nature industrielle pour légitimer son existence. Dans la nature domestique on a comme figure harmonieuse la famille où ce qui compte sont les liens affectifs et la transmission de valeurs pour respecter un principe supérieur qui est la défense de la sphère privée et/ou celui d'une plus grande fraternité. Dans la nature du renom, la figure harmonieuse est celle des médias avec une référence régulière à l'audimat et à la communication pour influencer l'opinion, être reconnu. Dans la dernière nature qui est la nature inspirée, la figure harmonieuse est celle de la culture qui renvoie au principe supérieur du respect de l'esthétique avec comme forme de l'évidence la recherche de la créativité.

Dans le manifeste de l'économie solidaire publié en 2006, les signataires du texte attire l'attention sur l'opposition de l'ESS aux conventions de l'économie marchande (<http://www.sinvestir.org/>). Il insiste sur les dommages collatéraux liés à la recherche unique du profit qui implique de recourir à la nature marchande et à la recherche d'une plus grande efficacité qui relève de la nature industrielle. Il insiste aussi sur la capacité de l'ESS à recréer

un triangle vertueux entre l'emploi, la cohésion sociale, et la démocratie. Le problème est que l'ESS se situe dans plusieurs natures et qu'à ce titre elle effectue des transports de grandeurs qui vont être source soit d'antinomie de l'action quand elle aura l'impression de ne pouvoir faire autrement, soit de malentendus de la part des économies concurrentes quand elle mettra en place des compromis institutionnalisés entre plusieurs natures.

Il y a d'abord des malentendus à propos du projet de l'ancienne et de la nouvelle économie sociale et des tentatives d'isomorphisme institutionnel de la part de l'ancienne économie sociale (P. Duez 2007). L'économie sociale est effectivement un concept à éclipse qui est apparu au 19^{ème} siècle pour faire face à la question sociale ouvrière. Elle réapparaît aujourd'hui pour faire face à une crise économique et civilisationnelle. La nouvelle économie sociale ou l'économie solidaire, comme elle s'est elle-même appelée, centre son activité sur la nature civique et inspirée et cherche à éviter tout isomorphisme avec l'économie marchande relevant des deux premières natures. Elle se méfie par exemple des tentatives de professionnalisation qui augmente certes l'efficacité des structures de l'ESS mais qui risque de déboucher sur la défense d'intérêts corporatistes (R. Boudon et F. Bourricaud, 1982). Elle se méfie d'une logique de désengagement de l'état soumis à un impératif de gestion et qui conduirait à son instrumentalisation (J. Moreau 2002, P. Duez 2008). Elle a donc cherché dès le départ à se différencier des fondateurs de l'économie sociale ou de l'ancienne économie sociale que sont les coopératives et les mutuelles qui ont pu être victimes d'un isomorphisme par mimétisme en adoptant des pratiques de gestion de l'économie marchande et d'un isomorphisme coercitif de la part d'un état providence reprenant à son compte une grande part de la question sociale ouvrière en créant en 1945 la sécurité sociale. Le même type de problème a abouti un éclatement du réseau d'économie sociale et alternative (REAS) qui était en train de se constituer dans les années 90.

Il y a ensuite des malentendus à propos du projet économique de l'ESS et des tentatives d'isomorphisme institutionnel coercitif de la part de l'économie marchande. Le projet économique de l'ESS est d'instaurer une économie plurielle permettant de combiner différents types de ressources comme les dons, les subventions, les ressources provenant de la vente (J. L. Laville 2003). Il y a dans ce projet économique une certaine ambiguïté source de malentendus en particulier quand l'économie marchande fait référence au principe de concurrence et d'efficacité. L'économie marchande évoque le manque de professionnalisme de l'ESS. On parle à propos des NPO (non profit organisation) d'amateurisme philanthropique (M. Nyssens 2000). Les NPO n'ont ni les moyens financiers ni le personnel formé pour être efficace. Elles ne sont efficaces qu'en complément d'une économie de marché pour ne pas donner le sentiment au citoyen qu'ils payent deux fois pour faire du social : une fois par l'impôt, une fois par ses dons à l'ESS (J. Ballet 1997). Elle évoque surtout sa capacité à détourner les règles de concurrence à son profit en profitant de l'embauche d'emplois subventionnés. Cela fera dire à certains que les acteurs de l'ESS sont plus libéraux que des libéraux (L. Maruani 1995). Ils emploient certes des salariés dont la productivité marginale est faible mais ils les payent moins que dans l'économie marchande.

Dans le secteur particulier des services à la personne où se créent de nombreux emplois cela a donné lieu à des luttes pour voir s'instaurer certaines formes de régulations plus favorables à l'économie marchande. Pendant longtemps l'état a hésité entre une régulation marchande soutenu par le MEDEF et une régulation tutélaire pour opter pour une régulation conventionnée et territorialisée des services publics soutenu par l'ESS pour favoriser le développement de la territorialisation et le des partenariats public-privé (C. Du tertre 1999).

Il y a ensuite des malentendus à propos du projet social et politique de l'ESS et des tentatives d'isomorphisme institutionnel coercitif et par mimétisme de la part de l'économie non marchande. L'ESS poursuit le projet social de lutter contre l'exclusion dans un souci d'intérêt général et le projet politique d'instaurer plus de démocratie participative. L'économie non marchande peut alors accuser l'ESS de particularisme philanthropique (M. Nyssens 2000). Elle se construit autour d'intérêts communs à des groupes d'individus qui peuvent ignorer complètement l'intérêt d'autres groupes d'individus. Cela semblerait conforter le préjugé franco-français vis-à-vis des corps intermédiaires qui perdure depuis la loi le Chapelier de 1791. Elle peut l'accuser de faire naître une classe servile (A. Gorz 1988 p 20). Les emplois du secteur des services à la personne ont une rémunération inférieure à ceux du marché du travail et sont peu professionnalisés (C. Fargeot 1997). Les études statistiques semblent valider l'existence de ce préjugé. « Dans une économie de services (celle des USA) où les 10 % les plus riches ont des revenus 17 fois supérieures à ceux des 10 % les plus pauvres, l'intérêt qu'il y a pour les premiers à se « faire servir » par les gens qui gagnent 17 fois moins qu'eux est énorme » (J. Gadrey 2003, p 81). Cela semble aussi se vérifier en France mais dans une moindre mesure. Dans le domaine de la garde des enfants par exemple, parmi les 25 % des ménages ayant les revenus les plus bas, 20 % ont recours à un service payant tandis que cette proportion monte à 46 % dans le dernier quartile. Dans le domaine de l'aide ménagère ou la contrainte est moins forte que dans celle de la garde d'enfants, les inégalités sont encore plus grandes puisque que l'on passe de 2% pour le premier quartile à 20 % pour le dernier quartile (C. Aliaga, A. Flipo 2000).

3.2 Les difficultés de valorisation liées aux tentatives d'isomorphisme cognitif

Les tentatives d'isomorphisme cognitif sont sans doute celles qui brouillent les tentatives de valorisation. Elles sont donc bien à l'origine tant des préjugés que des situations

d'ambivalence et d'antinomie de l'action. C'est notamment le cas quand les acteurs de l'ESS ont beaucoup de difficultés à effectuer le saut épistémologique nécessaire pour éclaircir le débat conceptuel. Ce saut est particulièrement difficile à effectuer quand existe dans un contexte mental plusieurs représentations de la même réalité (G. Genette 1969, p 41). Pour définir l'ESS, il existe effectivement deux formes d'économie sociale : l'ancienne et la nouvelle mais il faut aussi s'imposer face à l'économie standard en affirmant sa différence (P. Duez 2007). L'apport du chercheur est alors très important pour stabiliser le concept et aider les structures et à effectuer ce saut. L'isomorphisme cognitif se traduit en l'occurrence par l'existence d'une définition fonctionnelle ou métaphorique de l'ESS.

La définition fonctionnelle est une définition simpliste choisie pour réconcilier l'ancienne et la nouvelle économie sociale au début des années 2000 (A. Lipietz 2001). On choisit effectivement d'accoler deux types d'économie sociale qui comme nous l'avons montré n'ont pas subi le même isomorphisme institutionnel. On préfère alors énumérer l'ensemble des statuts juridiques des structures qui composent le secteur à savoir : les associations, les coopératives et mutuelles, les fondations. On préfère l'appeler tiers-secteur comme secteur ne relevant ni de l'économie marchande ni de l'économie non marchande. La définition se fait alors plutôt par la négative autrement dit par ce qu'elle n'est pas que par ce qu'elle est (J. Delors, L. Gaudin 1979). On oublie au passage que les coopératives relèvent donc plutôt de l'ancienne économie sociale née au 19^{ème} siècle et que les associations sont extrêmement majoritaires aujourd'hui en France alors que le développement des fondations est beaucoup plus récent et constitue une spécificité au départ américaine. Globalement les associations représentent en France près de 80 % des structures de l'ESS selon le rapport Vercamer.

On oublie aussi que l'utilisation d'une approche fonctionnelle existe depuis longtemps et que l'on doit relier l'apparition de cette définition à la pression exercée par les économistes eux-mêmes sur l'ancienne économie sociale et au débat interne qui ont suivi sa naissance. A

propos de l'économie pure C. Gide dit la chose suivante : « cette superbe science des richesses n'a rien dit au peuple de ses peines ni des moyens de les guérir, tandis que l'économie sociale lui parlait de tout cela » (rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900 cité par A. Gueslin 1998, p 2). De même pour J.B Say le terme d'économie sociale aurait pu s'imposer pour désigner l'économie comme science en voie de constitution sans la pression de ce qui allait devenir l'économie pure (C. Vienney 1994 p 78). Le débat qui opposait dans les années 30 un G. Fauquet partisan d'une économie sociale définie comme un secteur au sein d'une économie composite à un C. Gide partisan d'une économie sociale qui pourrait envahir toute l'économie est significatif de cette difficulté à dépasser une vision fonctionnelle de l'ancienne économie sociale (C.Vienney 1994 p 13). Le projet de loi Hamon risque de brouiller lui aussi les cartes puisqu'il propose à des entreprises ayant un statut relevant normalement de l'économie marchande d'appartenir à l'ESS en choisissant un but socioéconomique.

L'utilisation de lectures métaphoriques de l'ESS par les économistes traduit bien cette volonté d'isomorphisme cognitif. On peut repérer deux types de lecture des territoires de l'économiste : une lecture métaphorique et une lecture métonymique (R. Frydman 1992). La lecture métaphorique consiste à penser que toutes les institutions sont déductibles du calcul des agents privés sur un marché ou dans une économie non marchande palliant les défaillances du marché. On peut alors évoquer une ESS qui, en tant que « quasi-marché », est très proche de l'économie marchande (J. Le Grand 1992, D. Hugues et alii 1997). Les travaux de la « John Hopkins university » sur les « non profit organisations » réalisés dans les années 90 insistent bien sur les avantages d'un tel « quasi-marché » et les situent par rapport à l'économie marchande et non marchande sans véritablement sans éloigner (H.K Anheier et W Seibel 1990, H.K Anheier et L.M Salomon 1996, S. Mertens 1999, M. Nyssens 2000). L'ESS est capable de combiner plusieurs types de ressources (marchande, non marchande (subventions),

dans sous toutes ses formes) pour répondre à une demande hétérogène tout en restant efficace parce qu'elle fonctionne comme un club capable de respecter en même temps un objectif d'efficacité en termes budgétaire et un objectif en termes de qualité du service (J. Ballet 1997). On peut au contraire évoquer sa forte proximité avec l'économie non marchande et parler de « halo sociétal » (A. Lipietz 2001). Il s'agit de mesurer alors ce qu'elle apporte à l'état-providence en lui permettant de dépenser moins ou mieux, en évitant des coûts. Il s'agit de considérer la productivité sociale comme source de productivité économique.

La lecture métonymique consiste à penser que toutes les institutions sont au contraire construites socialement et se différencient de l'économie marchande ou non marchande. L'ESS serait alors capable de réaliser son ambition sociétale (T. Jeantet 1999 p 173). Les lectures conventionnalistes ou celles de la sociologie économique des chercheurs du CRIDA-LSCI (Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie- Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions) se chargent de conceptualiser l'ESS pour réaliser cette ambition (E. Bidet 2000)¹. Les associations sont par exemple dans le domaine des services à la personne un compromis institutionnalisé entre la nature civique, inspirée et domestique pour combiner des ressources marchandes avec des subventions et les équivalents temps plein des bénévoles (B. Enjolras 1993 a et b). Le recours à la nature inspirée et à la nature domestique permet aussi de passer d'un social du dehors à un social du dedans (M. Serva 1999). Le social du dehors emprunte à la nature industrielle son caractère objectif et efficace permettant de servir l'intérêt général de tous dans la nature civique. Le social du dedans emprunte à la nature domestique et inspirée son caractère subjectif et interpersonnel pour lutter contre la bureaucratie issue du premier mode de prise en charge de la question sociale.

¹ Nous pensons à des auteurs comme J.L Laville, B.Eme, G. Roustand, D. Mothé, J.B De Foucauld, B.Perret...

L'ESS est aussi tout à fait consciente que l'institution d'un marché autorégulé dans le domaine du travail, de la monnaie et de la terre n'existe pas « sans anéantir la substance humaine de la société et sans transformer son milieu naturel en désert » (K. Polanyi 1988, p 22). Elle ne parvient cependant pas toujours à faire ce qui « est nécessaire pour combler la différence entre ce qui a besoin d'être fait et ce que nous sommes véritablement prêts à faire » (E. Laslo 1983, p 37). Cela pose particulièrement problème quand il s'agit de faire référence au politique et à l'éthique pour proposer un développement plus durable sur la base des trois piliers : équitable, viable, vivable. Dans le meilleur des cas les solutions proposées sont des situations de compromis institutionnalisés qui ne mettent pas suffisamment en avant les éléments qui permettraient de la différencier des autres économies comme la réintroduction dans l'économie du principe d'administration domestique et de réciprocité pour faire face aux principes d'échange et de redistribution dominant respectivement l'économie marchande et non marchande. Elle fait souvent référence au principe de réciprocité mais le sens de la gratuité issue du bénévolat ou de toute autre activité relevant de l'économie domestique et de proximité, le sens du bien commun sont à notre sens insuffisamment valorisés voire considérés comme rétrograde par certains défenseurs de l'ESS elle-même. Pour A. Lipietz : « il ne faut pas revenir aux normes patriarcales de travail gratuit des femmes » (A. Lipietz, 2001, p 24).

Soumise à un certain nombre de mythes, l'ESS a des difficultés pour dépasser certains blocages épistémologiques et conceptuels. Cela pose une question de fonds. « La réalité des pratiques en la matière est-elle de l'ordre du marginal et de l'éphémère pouvant exercer le rôle de « rustines sociales » face aux carences momentanées d'une économie de marché qui reste fondamentalement viable ? Ou faut-il y percevoir les linéaments d'un processus irréversible devant mener à de nouvelles formes de régulations ? » (D. Tiébaud 1999, p 4). Sans réponse claire à cette question l'ESS peut alors être assimilée à une économie informelle aux côtés de

l'économie souterraine et de l'économie de la drogue (N. Presvelou 1994). Ce qui est une gageure compte tenu de ses valeurs. Elle peut être assimilée à un oxymore dans la mesure où l'on peut penser que l'isomorphisme cognitif de l'économie orthodoxe est telle que l'association entre l'économique et le social semble devenu incompatible (S. Latouche 2003). Le principal mythe de référence est celui selon lequel « la croissance industrielle est le seul opérateur du développement économique et le développement économique le seul opérateur du progrès humain » (E. Morin 1984, p 485). Les défenseurs de l'ESS ont compris depuis longtemps et en particulier depuis les travaux sur le développement des services à la personne que nous vivons dans une société de services où la croissance industrielle n'est plus l'opérateur principal du développement économique. Ils ont par contre beaucoup plus de mal à ne pas relier le progrès de l'humanité au développement économique et par conséquent à la création d'emplois salariés ou de valeur ajoutée. Il faut dire que le discours fait particulièrement mouche auprès des élus et des citoyens en période de chômage massif et face à une volonté des pouvoirs publics d'inverser la courbe du chômage (M. Debonneuil 2010). L'ESS peut être aussi pensée comme un moyen d'aménagement du territoire facteur d'attractivité et de compétitivité. Au passage, cela permet à l'ESS de justifier facilement le lien avec la recherche d'un développement plus durable sur le plan écologique et plus équitable.

Le travail tel que le conçoit l'économie marchande et non marchande est lui aussi un mythe dont elle est plus facilement victime. Pour John Ruskin : « tout s'achète ou se vend contre du travail, mais le travail lui-même ne peut ni s'acheter ni se vendre, car il n'a pas de prix. L'idée que le travail est une marchandise à acheter ou à vendre constitue l'alpha et l'oméga des sophismes de l'économie politique » (Munira Pulvérisa cité par Jade P. 1972, p. 229). En tant qu'économie politique l'ESS a aussi du mal à dépasser certains de ces sophismes. Elle n'est pas totalement victime du sophisme du contrôle du travail. L'idée est qu'il est possible,

notamment dans la société moderne, de contrôler l'effort réalisé par le salarié or « la volonté ou le courage de l'homme est porté à son plus haut degré d'énergie par son stimulant spécifique : les affections » autrement dit l'argent ou la contrainte ne permettent d'obtenir qu'un travail médiocre contrairement à l'amour (John Ruskin cité par P. Jaudel 1972, p. 237). Dans l'insertion par l'économique mais aussi dans le monde associatif, l'ESS joue effectivement sur d'autres ressorts que ceux proposés par la gestion des ressources humaines pour obtenir l'engagement des salariés. Elle compte beaucoup plus dans son fonctionnement sur un contrôle social plus fort et des relations plus personnelles et affectives qui relèvent plus de la sphère privée et domestique que sur des relations purement professionnelles. Sur ce point, elle participe donc à la mise en œuvre d'un processus de civilisation qui s'insurge contre le développement des liens professionnels contre les liens affectifs telle que l'a décrit N. Elias (N. Elias 2003).

Elle est par contre beaucoup plus facilement victime du sophisme de la naturalisation du travail et du sophisme de l'abondance. Pour l'ESS, comme pour l'ensemble de l'économie politique la notion de travail reste une catégorie anthropologique universelle indépendante des rapports sociaux sans doute parce que cela reste le meilleur moyen de légitimer son action. On sait pourtant que le travail salarié est une notion assez récente et que pendant très longtemps le travail a été dévalorisé et réservé même aux esclaves (G. Roustand 1994). L'ESS propose d'ailleurs une troisième voie entre le libéralisme à outrance et la fin du travail (J. L. Laville 1999). On oublie donc qu'il existe des sociétés sans travail (M.N Chamou 1994). On oublie que cela renvoie à une conception matérialiste de la vie de sorte que celui qui travaille est qualifié aux îles Tonga de « ma'anumanu », c'est-à-dire de matérialiste (Van der Grip P. in Geschière et alii. 1987, p. 125). On oublie que le travail n'est pas forcément source d'abondance et que travailler moins peut être signe d'une productivité plus grande (M. Sahlins 1976). On oublie en fait qu'il faut différencier le procès de travail du procès de

production. Un procès de production consiste en un procès de travail comme façon d'utiliser les forces productives dans un environnement technologique et dans un rapport à la nature déterminé auquel on ajoute des rapports de production qui portent sur la façon dont on va contrôler et s'approprier les facteurs de production, y compris la force de travail et les produits du travail (F. Dupuy 2001). Le Taylorisme et le Stakhanovisme relèvent du même procès de travail mais de rapports de production différents : capitaliste pour l'un, collectiviste pour l'autre. En tant que troisième voie, l'ESS relève donc pour l'instant du même procès de travail. Sa différenciation en économie politique devrait donc porter sur la mise en œuvre de rapports de production différents et peut être aussi d'un procès de travail différent.

Pour se différencier en matière de rapports de production l'ESS peut insister sur différents points. Elle peut insister sur le caractère non délocalisable des emplois, leur rôle dans la réduction des inégalités spatiales. Cela lui permettra de mettre en avant une relocalisation de la circulation et de la création de valeur qui est en même temps source de développement plus viable et plus équitable. Elle se différencie bien en cela de rapports de production qui traitent le travailleur comme une marchandise et la nature comme une ressource inépuisable. L'ESS peut aussi se différencier en insistant sur le caractère non naturel du travail pour lever un certain nombre d'ambiguïtés. Dans un souci éthique, elle devrait parfois travailler à faire disparaître les emplois qu'elle a créés. C'est la seule façon d'éviter d'intégrer dans le développement économique un certain nombre d'éléments qui au départ sont des non valeurs d'usage comme le suggérait I. Sachs (1986). Dans le cadre de l'instauration d'une économie circulaire le retraitement des déchets est certes en soi une bonne chose mais c'est la limitation des déchets qui suppose une réduction de la croissance économique qui est la plus durable. Cela pose à priori peu de problèmes dans les activités de l'ESS qui ressemblent pour beaucoup à des activités industrielles au point qu'ils n'existent plus dans certaines structures aucune différence avec les industries classiques sur le plan du procès de travail et du procès

de production. Cela pose beaucoup plus de problèmes dans le domaine des services à la personne où « il y a des actes que je ne peux produire à volonté ni sur commande et dont je ne peux me faire payer le simulacre » (A. Gorz p 185). Là l'ESS doit se poser la question de la monétarisation d'un certain nombre d'activités relevant de l'affirmation existentielle et par conséquent du vivable.

Conclusions

L'ESS se contente de réduire, ce qui n'est déjà pas si mal, un certain nombre de dommages collatéraux sur la substance humaine de la société ou sur la nature en proposant, comme le suggère K. Polanyi, le recours à autre chose que le marché autorégulé. Elle ne fait en la matière que prendre le relais de l'état-providence qui n'en a peut être plus les moyens ou qui n'est pas sensible au besoin d'un renouvellement de l'action sociale. Elle a par contre beaucoup de difficultés à poser la question de la transformation des relations des hommes entre eux et aux ressources naturelles autrement dit celle de l'utilisation de l'utilisation de rapport de production et d'un procès de travail différent. C'est sur c'est deux point que l'ESS devra travailler pour valoriser ses activités. La chose n'est pourtant pas simple. En effet les pratiques communautaires nées au 19^{ème} siècle ou celles qui peuvent renaître aujourd'hui poursuivent une partie de cette ambition mais en choisissant une voie beaucoup trop restrictive pour la liberté et la démocratie pour que l'on puisse l'admettre.

Le projet de l'ESS est donc intéressant si elle devient la clé de voute de la recherche d'un développement intégrant toutes les dimensions du développement durable. Pour A. De Tocqueville « Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère ; le progrès de toutes les autres dépend de celle-là » (A. De Tocqueville 2003, p 159). Elle peut devenir un instrument essentiel dans la mise en œuvre d'une politique de civilisation qui vise plus de solidarité, de convivialité (E. Morin 1995). Si l'on veut rester sur la voie démocratique

de nombreux compromis institutionnalisés restent à trouver pour pousser plus loin son ambition sociétale. Au-delà d'une bonne communication, il faudra faire preuve de beaucoup de pédagogie pour pouvoir valoriser son activité.

Bibliographie.

Aliaga C. Flipo A. (2000), « Services de proximité : quels sont-ils et qui en profite ? », *INSEE première* repris par *problèmes économiques*, n° 2663, p. 30-32.

Alcoléa-Bureth A.M. (2004). *Pratiques et théories de l'économie solidaire*, L'harmattan.

Anheier H.K. Seibel W. (1990). *The third sector. Comparative studies of non profit*

Organisation, Walter De Gruyter, Berlin, 401 p.

Anheier H.K. Salomon L.M. (1996) *The emerging non profit sector. An overview*. Manchester University Press.

Bachet D. (2000), « Le tiers-secteur : le retour de la troisième voie », *L'homme et la société*, n° 135, p. 139-155.

Ballet J. (1997), *Les entreprises d'insertion*. PUF coll que sais-je.

Bidet E, (2000). « Economie sociale, nouvelle économie sociale et sociologie économique », *Sociologie du travail*, vol 42, n° 4, pp 587-599.

Boltanski L. Thévenot L. (1987), *Les économies de la grandeur*, Cahier du centre d'étude de l'emploi, n° 31, PUF.

Boudon R. Bourricaud F. (1982), « Professions » dans *dictionnaire critique de sociologie*, p. 437-441, PUF.

Chamoux M.N. (1994), « Société avec ou sans concept de travail », *Sociologie du travail*, Hors-série, vol 36, p. 57-71.

David A. Hatchel A. Laufer R. (2012), *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Presse des mines.

Debonneuil M. (2010), « L'économie quaternaire, nouveau modèle de croissance et réponse immédiate à la crise », in Godet M et alii (eds), *créativité et innovation dans les territoires*, P. 168-179, La Documentation française.

Delors J. Gaudin L. (1979), « Pour la création d'un troisième secteur ». *Revue échange et projet* repris par *problèmes économiques*, n° 1616, p. 20-24.

De Tocqueville A. (2003) *De la démocratie en Amérique*, Tome 2, ed Gallimard.

Duez P. (2007), « De l'ancienne à la nouvelle économie sociale. Transition et reconstitution », dans Zaoual H, (eds), *Economie solidaire et développement local*, P. 95-124, L'harmattan.

Duez P. (2008), « L'état et la recherche de gouvernances locales. Une approche régulationniste », *Revue d'économie appliquée*, tome LXI, n° 4, 2008, p. 113-148.

Duez P. (2013), « Les pratiques d'économie solidaire. Une approche par l'anthropologie économique », *cahiers de recherche de la chaire Jean Mallet de l'Université de Laval*, n° TA 1302.

Dumont L. (1976), *Homo aequalis. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Gallimard.

Dupuy F. (2001), *Anthropologie économique*, Armand colin.

Du tertre C. (1999), « Les services de proximité aux personnes : vers une régulation conventionnée et territorialisée ? », *L'année de la régulation*, vol 3, p. 213-237.

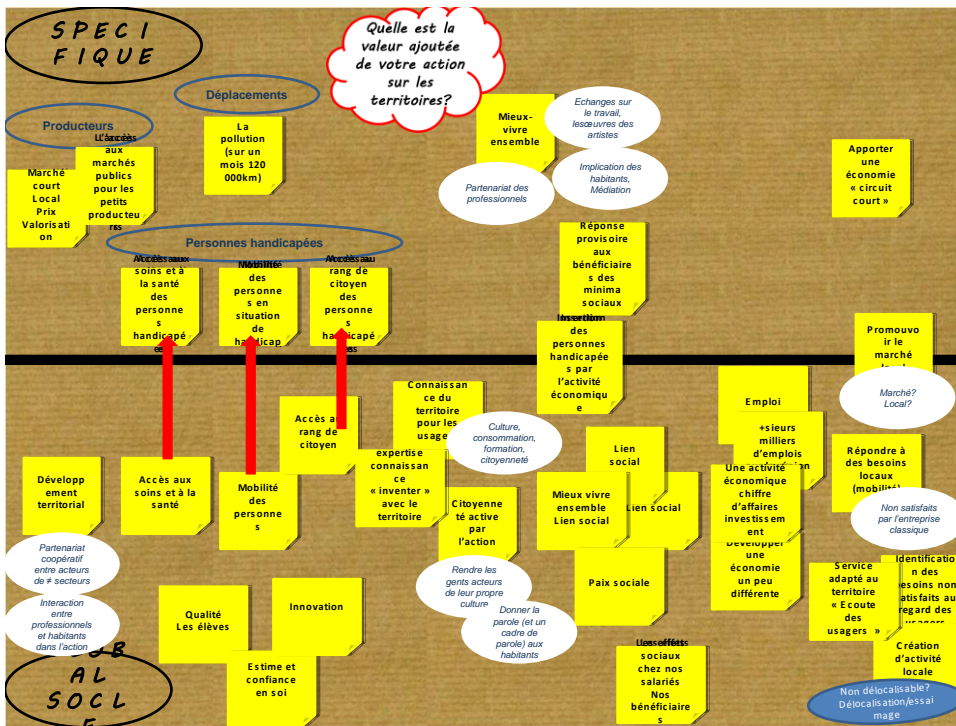
Elias N. (2003), « Qu'est-ce que la sociologie ? », Pocket.

- Enjolras B. (1993), « Services de proximité dans l'action sociale. L'apport de la théorie des choix institutionnels ». *RECMA*, vol 72, n° 44-45, p. 184-193.
- Enjolras B. (1993), «Vers une théorie socio-économique de l'association », *RECMA*, vol 72, n°4, p. 93-106.
- Fargeot C. (1997), « Services de proximité : petits boulots ou vrais emplois ? », *Liaisons sociales* repris par *problèmes économiques* n° 2545, p. 11-15
- Fonrouge C. (2008), « entrepreneuriat et innovations organisationnelles. Pratiques et principes », *Revue française de gestion*, n° 185, p. 107-123.
- Frydman R. (1992), « Le territoire de l'économiste. Marché et société marchande », *Revue économique*, vol 43, n° 1, p. 31-54.
- Gadrey J. (2003), « Modèle nordique vs modèle anglosaxon », *L'économie politique*, n° 19, P. 72-89.
- Gadrey J. (2004), « L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents », Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE.
- Genette G. (1969), *Figure II*. Seuil.
- Geschiere P. Schlemmer B. (1987), « L'anthropologie face aux transformations des sociétés rurales, aux politiques et aux idéologies du développement », actes du colloque international du 27-29 novembre 1986 à Paris, éditions de l'ORSTOM.
- Goffman E. (1968), « Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux », Editions de minuit.
- Gorz A. (1988) *Métamorphoses du travail*. Quête de sens, Galilée.
- Granger C. Siroen J.M. (2005), « La clause sociale dans les traités commerciaux » dans I. Daugareilh I, *Mondialisation, travail, droits fondamentaux*, Editions Bruylant, LGDJ.
- Gueslin A. (1998), *L'invention de l'économie sociale*. Economica, 2^{ème} édition.
- Héran F. (1986), « le rite et la croyance », *revue française de sociologie*, XXVII pp 231-263
- Hugues (D) et alii. (1997), "Do quasi-markets evolve ? Institutional analysis and the NHS", *Cambridge journal of economics*, vol 21, n° 2, p. 259-276.
- Jaudel P. (1972), « La pensée sociale de John Ruskin », *Etudes anglaises* n° 43, Librairie Marcel Didier, Paris, 446p.
- Jeantet T. (1999), *L'économie sociale européenne*, CIEM édition.
- Kolm S.C. (1984), *Le libéralisme moderne*, PUF.
- Laslo E. (1983), *La crise finale*, Grasset.
- Latouche S. (2003), « L'oxymore de l'économie solidaire », *Revue du Mauss*, n° 21, p. 145-150.
- Laville J.L. (1999), *Une troisième voie pour le travail*, Desclée De Brouwer.
- Laville, J.L. (2003), « Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle », *Revue du Mauss*, n° 21, p. 237-249.
- Le Grand J. (1992), « Quasi- Market and social policy ». In *studies in décentralisation and quasi-market*, Université de Bristol, p. 1-16
- Lipietz A. (2001), *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire*, La découverte- La documentation française.
- Maruani L. (1995), « Les inventeurs de ces réseaux sont plus libéraux que des libéraux », *Le Monde* du 28 septembre p 10.
- Mertens S., (1999), « Nonprofit organisations and social economy : two ways of understanding the third sector », *Annals of public and cooperative economics*, vol 70, n° 3, p. 501-520.
- Misrahi R (1997), *Qu'est-ce que l'éthique ?*, Armand Colin.

- Moreau J, (2002), « Pour une étude des rapports entre l'état et l'économie sociale : spontanéité et instrumentalisation », *RECMA*, n° 284, p. 10-18.
- Morin R (1984), *sociologie*, Fayard..
- Morin E. (1995), « Une politique de civilisation », *Transversales science culture*, n° 32, p. 31-33.
- Nyssens M, (2000), « Les approches économiques du tiers-secteur. Apports et limites des analyses anglosaxonnes d'inspiration néoclassique », *Sociologie du travail*, vol 42, n° 4, p. 551-565.
- Poincaré H. (2009), *La science et l'hypothèse*, Flammarion.
- Polanyi K. (1988), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard, 2^{ème} édition.
- Presvelou, C. (1994), « Crises et économie informelle : acquis et interrogations », *Recherches sociologiques*, n° 3, p. 7-36.
- Roustant G, (1994), « Passé et avenir du travail », *Lumière et vie*, n° 220, p. 17-29.
- Sachs I, (1986), « plaidoyer pour une économie qualitative » in Greffe X (dir), *science économique et développement endogène*, P. 53-66, Presses de L'unesco.
- Sahlins M. (1976), *âge de pierre, âge de l'abondance*, Gallimard.
- Serva, M. (1999), « L'état et les organisations de l'économie solidaire, un partenariat complexe », *Economie et solidarités*, vol 30, n° 1, p. 160-171.
- Tiébaud D. (1999), « Avant propos », *Les cahiers du gratice*, n° 17 sur l'économie alternative, pp 1-24
- Vercamer F. (2010), *L'économie sociale et solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi*, Rapport au premier ministre.
- Vienney C. (1994), *L'économie sociale*, La découverte.

Annexe :

Métaplan de l'atelier 1



Métaplan de l'atelier 2

